

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation : 02/09/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** N°  
**Séance du 08 Septembre 2022** 40-2022

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Absents : 2

Représentés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux le Huit Septembre à 18 heures  
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B,  
 STEHLE C.

**Absents représentés**: HOMBERT B procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration  
 à MORESMAU JP

**Absents** : QUEVREUX M, NICAISE V.

**Objet : complément d'information de la délibération 32-2022 relative aux indemnités d'élus  
 2eme trimestre suite lettre observation contrôle de légalité**

Par délibération n°32/2022 le Conseil Municipal avait statué sur la répartition des indemnités d'élus au cours du 2eme trimestre 2022.

Une lettre d'observation provenant du contrôle de légalité de la Préfecture a été émis à l'encontre de cette délibération et formulés autour de 3 remarques.

Aujourd'hui il convient de porter des compléments d'informations :

**- Réflexion sur la répartition des indemnités :**

Selon l'enveloppe globale prévue en début de mandat, le Maire et les 3 adjoints ont choisi de répartir pour le 2eme trimestre 2022 une partie de leur indemnité et de la partager avec des conseillers municipaux délégués.

Selon le travail accompli par chacun, trois conseillers municipaux pourraient se voir octroyer une indemnité. En effet leur investissement au cours du 2eme trimestre 2022 dans le cadre de leur délégation se doit d'être gratifier.

- M. Pierre Vedel, pour le travail accompli auprès du service technique de la commune et des employés communaux.

- M. Clément Stéllhé pour le travail accompli sur le développement de nouveaux moyens de communications auprès des différents services de la commune,

- et M. Benoit Gilhet pour le travail accompli au niveau du territoire communal mais plus particulièrement sur les sites habités dans les écarts du village et se montre un interlocuteur privilégié avec les administrés qui vivent en ces lieux.

**- Calcul des montants :**

Le Maire et les 3 adjoints proposent de partager pour ce 2eme trimestre 2022, 1/3 leur indemnité.

Cependant M. Benoit Gilhet par son investissement au sein du Conseil Municipal percevra pour cette période une indemnité supérieure à celle des autres conseillers ; cet écart d'indemnité s'explique par la charge de travail et l'importance des responsabilités confiées à cet élu. M. Gilhet s'est rendu disponible pour représenter la commune et assister à diverses réunions.

M. le Maire propose la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 034-213402613-20220908-402022-DE

Indemnités voté le 16/06/2020					trimestre 2022	
Nom	Fonction	%age	Montant brut mensuel	Montant brut trimestriel	2/3 du montant initial	Reste à se répartir dans l'enveloppe
Robert Siegel	Maire	17 %	661.20 €	<b>1 983.60 €</b>	1 322,40 €	661.20 €
Jean-Philippe Moresmau	Adjoint au Maire	6,60 %	256.70 €	<b>770.10 €</b>	513.40 €	256.70 €
Delphine Minazzo	Adjoint au Maire	6.60 %	256.70 €	<b>770.10 €</b>	513.40 €	256.70 €
Bernard Hombert	Adjoint au Maire	6.60 %	256.70 €	<b>770.10 €</b>	513.40 €	256.70 €
<b>Total</b>				<b>4 293.60 €</b>	<b>2 862.60 €</b>	<b>1 431.30 €</b>

L'enveloppe restante à se partager entre les 3 conseillers municipaux délégués est donc de 1431.30 € et pourra être déterminé de la sorte :

Benoit Gilhet	Conseil Municipal délégué	715.64 €	6.13 %
Pierre Vedel	Conseil Municipal délégué	357.83 €	3.06 %
Clément Stéllhé	Conseil Municipal délégué	357.83 €	3.06 %
	<b>Total</b>	<b>1 431.30 €</b>	

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire  
Et après en avoir délibéré

**ACCEPTÉ LE MONTANT DES INDEMNITES DU 2EME TRIMESTRE 2022 TEL QUE PRESENTE CI-DESSUS.**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
SIEGEL R.




MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	PO HOMBERT B. 
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C. 
		QUEVREUX M. 